



CDG CAPITAL S.A

NOTE RELATIVE AU PROGRAMME D'EMISSION DE CERTIFICATS DE DÉPÔT

Date de la mise en place initiale du programme : 2010

Date de la dernière mise à jour du programme : 2018

RELEVEMENT DE PLAFOND

ANCIEN PLAFOND

1 500 000 000 MAD

NOUVEAU PLAFOND

2 500 000 000 MAD

ÉTABLISSEMENT DOMICILIATAIRE ET ORGANISME CHARGÉ DU PLACEMENT :

CDG CAPITAL

Enregistrement de l'autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'article 17 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, La présente note porte sur le programme d'émission de certificat de dépôt par CDG Capital.

La présente note, enregistrée par l'AMMC en date du 29/11/2019, sous la référence EN/EM/010/2019 Ne constitue qu'une partie du dossier d'information relatif au programme. Elle est complétée par un document de référence qui doit être mis à jour annuellement.

En cas de changement des caractéristiques du programme d'émission, la présente note doit faire l'objet d'une mise à jour. Les investisseurs potentiels devront s'assurer de disposer de la dernière mise à jour de la présente note.

Sommaire

Abréviations et Définitions	3
Avertissement	5
Partie I. Attestations et coordonnées	6
<i>I. Le Président du Conseil d'Administration</i>	7
I.1. Coordonnées du Président du Conseil d'Administration	7
I.2. Attestation	7
<i>II. Le Conseiller Financier</i>	8
II.1. Coordonnées	8
II.2. Attestation	8
<i>III. Le Conseiller Juridique</i>	10
III.1. Coordonnées	10
III.2. Attestation	10
Partie II. Présentation de l'opération	11
<i>I. Cadre de l'opération</i>	12
<i>II. Objectifs du programme</i>	14
<i>III. Bénéficiaires de l'opération</i>	14
III.1 Bénéficiaires	14
III.2 Identification des souscripteurs	14
<i>IV. Caractéristiques des certificats de dépôt</i>	15
<i>V. Modalités de souscription et d'allocation</i>	16
V.1 Période de souscription	16
V.2 Modalités de placement	16
V.3 Syndicats de placement et intermédiaires financiers	17
<i>VI. Déroulement des émissions dans le cadre du programme d'émission</i>	17
VI.1 Modalités de souscription	17
VI.2 Modalités de traitement des ordres	18
VI.3 Modalités de règlement/livraison des souscriptions	18
VI.4 Etablissement domiciliataire, chargé des services financiers des titres	18
<i>VII. Facteurs de risque</i>	19
<i>VIII. Modèle de bulletin de souscription</i>	20

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché de Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BDT	Bons du Trésor
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BPA	Bénéfice par Action
CA	Chiffre d'Affaires
CdC	Comité de Crédit
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CGR	Comité des Grands Risques
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CNI	Carte Nationale d'Identité
CV	Curriculum Vitae
DAT	Dépôts à Terme
DGGR	Direction de la Gestion Globale des Risques
Dh(s)	Dirham(s)
DPA	Dividende par Action
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
FCP	Fonds Communs de Placement
GIPS	Global Investment Performance Standard
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
HT	Hors Taxes
IG	Intégration globale
IPO	Initial Public Offering / Introduction en bourse
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôts sur les sociétés
KDH	Millier de dirhams
LOA	Location avec Option d'Achat
LCP	Livraison Contre Paiement
MAD	Dirham marocain
MBA	Master of Business Administration
MMAD	Millions de dirhams
MEE	Mise en équivalence
Mrd(s)	Milliard(s)
NA	Non Applicable
NS	Non Significatif

OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
Pbs	Points de base
Pdm	Part de marché
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit Net Bancaire
%	Pourcentage
Rex	Résultat d'Exploitation
RNC	Résultat Net Consolidé
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
RoA	Return on Asset ou rentabilité des actifs
RoE	Return On Equity ou Rentabilité des Capitaux propres
S.A	Société Anonyme
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TTC	Toutes Taxes Comprises
VAN	Valeur Actuelle Nette
Var.	Variation
Yc	Y compris

AVERTISSEMENT

La validation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des Informations présentées. Elle a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme d'émission du Certificat de Dépôt.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un investissement en Instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité du programme d'émission du Certificat de Dépôt ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. La validation de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés.

Le présent programme ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à ce type d'opérations.

Les Investisseurs potentiels sont invités à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les Instruments financiers objet du présent programme qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où Il fera une telle offre.

L'AMMC n'encoure pas la responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1. Coordonnées du Président du Conseil d'Administration

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	M. Abdellatif ZAGHNOUN
Fonction :	Président du Conseil d'Administration
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia, Rabat
Numéro de téléphone :	05 37 66 52 02
Numéro de fax :	05 37 66 52 00
Adresse électronique :	Boutaina.bouhafs@cdgcapital.ma

I.2. Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste qu'il assume la responsabilité des informations contenues dans la présente note relative au programme d'émission de certificats de dépôt par CDG Capital.

Il atteste que lesdites informations sont conformes à la réalité, et que la présente note comprend toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres à émettre dans le cadre du programme précité. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Rabat, le 27 Novembre 2019

M. Abdellatif ZAGHNOUN
Président du Conseil d'Administration

II. Le Conseiller Financier

II.1. Coordonnées

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	M. Saad LEMZABI
Fonction :	Directeur Equity Capital Market
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 77
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 56
Adresse électronique :	lemzabi@cdgcapital.ma

II.2. Attestation

La présente note a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Elle fait partie du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificat de dépôt par CDG Capital.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient et de leur pertinence au regard du programme précité.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CDG Capital et de ses filiales à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de CDG Capital ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés en normes IFRS relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- La lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes, certifiant les comptes consolidés au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- La lecture des rapports spéciaux relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- La lecture des rapports de gestion de CDG Capital relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- La lecture des procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées des actionnaires de CDG Capital établis depuis 2013 jusqu'à la date de validation du présent dossier d'information ;
- L'analyse des comptes semestriels au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018 ;
- Les rapports d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018 ;
- Le rapport détaillé des Commissaires aux comptes sur la revue du système de contrôle interne et de révision de la comptabilité de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

A notre connaissance, elle contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres proposés dans le cadre du programme d'émission. Elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été désignés.

La préparation de ce dossier d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de CDG Capital.

Rabat, le 12 Novembre 2019

M. Saad LEMZABI
Directeur Equity Capital Market

III. Le Conseiller Juridique

III.1. Coordonnées

Dénomination ou raison sociale :	MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Représentant légal :	M. Naoufal EL KHATIB
Fonction :	Partner
Adresse :	101, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 54 48 00
Numéro de fax :	05 22 29 66 70
Adresse électronique :	info@mazars.ma

III.2. Attestation

Le programme d'émission de Certificats de dépôt, objet de la présente note est conforme aux dispositions statutaires de CDG Capital SA et à la législation marocaine.

Rabat, le 12 Novembre 2019

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
M. Naoufal EL KHATIB
Partner

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. Cadre de l'opération

En application des dispositions de l'article 15 de la loi n°35-94 modifiée et complétée par la loi 33-06 et promulguée par le dahir n° 1-95-3 du 24 Châabane 1415 (26 janvier 1995), de l'arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs N° 2560-95 du 09 Octobre 1995 relative aux Titres de Créances Négociables et la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, CDG CAPITAL émet dans le public des Certificats de Dépôt portant intérêt en représentation d'un droit de créance pour une durée de 10 jours à 7 ans.

Conformément à l'objet social de CDG Capital, un programme d'émission de Certificats de Dépôt a été autorisé par le Conseil d'Administration en date du 19 février 2010, pour un montant de 500 millions de DH.

En date du 24 septembre 2012, compte tenu de l'augmentation de l'activité de CDG Capital, le Conseil d'Administration a autorisé le relèvement du plafond à un montant de MAD 1,5 milliard, puis à un montant de MAD 2,5 milliards suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 13 mars 2019, la banque pouvant avoir recours au programme de certificats de dépôts pour accompagner le développement de son activité.

En application de l'article 17 de la loi n°35-94, et tant que les Titres de Créance sont en circulation, le dossier d'information fera l'objet d'une mise à jour annuelle dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la tenue de l'assemblée générale d'actionnaires, statuant sur les comptes annuels du dernier exercice.

Conformément à l'article 1.59 de la circulaire de l'AMMC, et en application des dispositions du deuxième alinéa de l'article 17 de la loi n°35-94, la mise à jour de la note relative au programme d'émission se fera dans un délai de quinze (15) jours avant la date de prise d'effet de tout changement aux caractéristiques dudit programme. Une mise à jour immédiate du dossier d'information se fera en cas de tout événement nouveau susceptible d'avoir une incidence sur l'évolution de la valeur des titres ou la bonne fin du programme.

Dans le cadre du présent programme, CDG Capital a réalisé, à date d'aujourd'hui, dix-sept (17) tirages dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant	Date jouissance	Date d'échéance	Taux	Nature Taux	Amortissement	Prime de risque -pbs
Lignes échues						
100 000 000	09/12/2010	10/03/2011	3,5	Fixe	In fine	22
100 000 000	31/03/2011	29/03/2012	3,79	Fixe	In fine	33
228 000 000	21/05/2014	21/05/2017	4,15	Fixe	In fine	56
272 000 000	21/05/2014	21/05/2016	3,85	Fixe	In fine	42
100 000 000	24/07/2014	24/07/2019	5,17	Variable ^(*)	In fine	60
150 000 000	19/10/2016	19/10/2018	3,04	Variable ^(*)	In fine	35
60 000 000	31/10/2016	31/10/2018	2,98	Variable ^(*)	In fine	35
684 000 000	05/09/2017	05/03/2018	2,45	Fixe	In fine	22
316 000 000	05/09/2017	05/12/2017	2,35	Fixe	In fine	18
500 000 000	28/12/2017	29/03/2018	2,4	Fixe	In fine	20
500 000 000	16/03/2018	15/03/2019	2,58	Fixe	In fine	28
240 000 000	03/10/2018	03/04/2019	2,56	Fixe	In fine	22
250 000 000	03/10/2018	02/01/2019	2,49	Fixe	In fine	18
460 000 000	22/02/2019	22/07/2019	2,52	Fixe	In fine	18
240 000 000	03/04/2019	03/10/2019	2,5	Fixe	In fine	16
Lignes en cours						
500 000 000	15/03/2019	12/03/2020	2,59	Fixe	In fine	23
200 000 000	02/08/2018	02/08/2023	3,29	Variable ^(*)	In fine	51

^(*) : Fréquence de révision : Annuelle

Source : CDG Capital (Novembre 2019)

L'encours total des Certificats de Dépôt émis par CDG Capital est de MAD 700 millions.

II. Objectifs du programme

Pour accompagner sa stratégie de développement dans les meilleures conditions de financement, CDG Capital a décidé de recourir au marché des titres de créances négociables pour lever des fonds dans le cadre d'un programme d'émission de certificats de dépôt, avec relèvement du plafond de MAD 1 500 000 000 à MAD 2 500 000 000.

Cette opération s'inscrit dans une logique de :

- (i) Diversification des sources de financement en faisant appel aux marchés des capitaux ;
- (ii) Diversification des maturités des financements par le recours à des ressources financières à moyen terme ;
- (iii) Amélioration du profil de liquidité de la Banque ;
- (iv) Financer la stratégie de développement de CDG Capital.

III. Bénéficiaires de l'opération

III.1 Bénéficiaires

Les souscripteurs visés sont les personnes morales ou physiques, résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère.

Les souscriptions doivent être faites en numéraire, quelle que soit la catégorie des souscripteurs.

III.2 Identification des souscripteurs

CDG Capital doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories présentées ci-dessous. A cet effet, il doit obtenir une copie du document qui l'atteste et le joindre au bulletin de souscription, selon le modèle joint en Annexe 3.

Catégorie	Document à joindre
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier.
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant.
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément et en plus, pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), numéro du registre de commerce.
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent.

Personnes morales marocaines (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce.
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document.
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger	Photocopie de la Carte d'Identité Nationale.

IV. Caractéristiques des certificats de dépôt

Forme	Titres de créance Négociables dématérialisés par inscription au Dépositaire Central (MAROCLEAR).
Nature	Certificats de dépôt.
Plafond du programme	MAD 2 500 000 000 (25 000 titres). Ancien plafond de MAD 1 500 000 000 (15 000 titres).
Valeur nominale unitaire	MAD 100 000 ¹ .
Maturité	10 jours à 7 ans.
Date de jouissance	A la date de règlement.
Date d'échéance	A déterminer à chaque émission en fonction des besoins de CDG Capital
Taux d'intérêt	- Le taux d'intérêt sera fixe ou variable - Le taux d'intérêt sera fixé à chaque émission en fonction des conditions du marché et précisé au niveau du bulletin de souscription.
Prime de risque	A déterminer en fonction des conditions du marché pour chaque émission.
Paiement des intérêts	Payables selon la maturité, à la date d'anniversaire de l'émission et, à l'échéance, pour la durée restant à courir lorsqu'elle est inférieure à une année.
Rang	Les Certificats de Dépôt émis par CDG Capital viennent au même rang entre eux et au même rang que toutes autres dettes de CDG Capital présentes ou futures, non assorties de sûretés, à durée déterminée.
Assimilations antérieures	Les Certificats de Dépôt émis ne font l'objet d'aucune assimilation

¹ En application de l'article 9 de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et de l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme du 10 juillet 2001 relatif à certains titres de créances négociables, le montant unitaire des certificats de dépôt est fixé à MAD 100 000.

Assimilations ultérieures	Au cas où CDG Capital émettrait ultérieurement de nouveaux Certificats de Dépôt jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Notation	Les titres objet du présent programme ne font l'objet d'aucune notation
Remboursement du capital	In fine ou amortissable, à déterminer au moment de l'émission.
Remboursement anticipé	CDG Capital peut racheter ses certificats de dépôt à concurrence de 20% de l'encours des titres émis. Le rachat des 20% de l'encours est soumis à une autorisation de Bank Al Maghrib. Les titres ainsi rachetés devront être annulés.
Négociabilité des titres	Librement négociables sur le marché de gré à gré.
Convention de jour ouvré	Si une date de paiement de coupon ou de remboursement du principal n'est pas un jour ouvré, elle sera reportée au jour ouvré suivant. Pour l'application du présent paragraphe, jour ouvré désigne tout jour où le système de compensation de MAROCLEAR est opérationnel pour réaliser des transactions.
Garantie	La présente émission ne bénéficie d'aucune garantie particulière.
Engagement d'information	CDG Capital s'engage, avant chaque émission, à mettre à la disposition des investisseurs préalablement à l'ouverture de la période de souscription, un document détaillant les modalités de l'émission et contenant les éléments d'information cités au niveau de l'article 1.60 de la circulaire de l'AMMC n°03/19. Les résultats de l'émission (nombre de titres émis, montants souscrits et alloués par type d'investisseur, etc....) seront communiqués à l'AMMC dans les 7 jours suivant sa réalisation.

V. Modalités de souscription et d'allocation

V.1 Période de souscription

Pour chaque émission, la période de souscription sera ouverte au moins 3 jours ouvrés avant la date de jouissance. La souscription peut être arrêtée dès que le placement de la totalité des titres, objet de l'émission, aura été effectué.

V.2 Modalités de placement

Le placement est réalisé exclusivement par CDG Capital.

Cependant, il peut aussi être réalisé par un ou plusieurs organismes désignés par elle-même. Dans ce cas, un syndicat de placement sera constitué au moins 15 jours avant la période de souscription et la convention de placement sera soumise à l'appréciation de l'AMMC avant l'ouverture de la période de souscription.

V.3 Syndicats de placement et intermédiaires financiers

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
L'établissement Placeur	CDG Capital	Immeuble Mamounia, Place Moulay Hassan, Rabat
Domiciliaire et centralisateur du programme d'émission	CDG Capital	Immeuble Mamounia, Place Moulay Hassan, Rabat

VI. Déroulement des émissions dans le cadre du programme d'émission

VI.1 Modalités de souscription

CDG Capital s'engage, avant de chaque émission, à mettre à la disposition des investisseurs préalablement à l'ouverture de la période de souscription, un document détaillant les modalités de l'émission et contenant les éléments d'information cités au niveau de l'article 1.60 de la circulaire de l'AMMC n°03/19.

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et le montant correspondant. Les souscriptions seront réalisées à l'aide de bulletins de souscription, selon le modèle joint en Annexe 3.

Au cours de la période de souscription, les souscripteurs doivent s'adresser à l'organisme chargé du placement, CDG Capital ou tout autre établissement désigné par elle-même, afin de formuler une ou plusieurs demandes de souscription.

Tout bulletin de souscription devra être signé du souscripteur ou de son mandataire et transmis à l'organisme chargé du placement. Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres et en montant.

Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur, et sous réserve des dispositions légales en vigueur.

L'organisme chargé du placement est tenu d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur et de la joindre au bulletin de souscription. Dans ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal.

Les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées, sous réserve de la présentation par le souscripteur d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant. L'organisme chargé du placement est tenu d'obtenir une copie de ladite procuration et de la joindre au bulletin de souscription. Les titres souscrits doivent, en outre, se référer à un compte titres au nom de la tierce personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant, ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse en ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

Une procuration pour une souscription ne peut en aucun cas permettre l'ouverture d'un compte pour le mandant. Aussi, l'ouverture d'un compte doit se faire en la présence de son titulaire selon les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Tout bulletin doit être signé par le souscripteur ou son mandataire. L'organisme chargé du placement doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements.

Les investisseurs peuvent effectuer plusieurs ordres auprès de l'organisme chargé du placement. Les ordres sont cumulatifs. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que tous les ordres peuvent être satisfaits totalement ou partiellement en fonction de la disponibilité des titres.

Les ordres de souscriptions sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité.

VI.2 Modalités de traitement des ordres

La méthode d'allocation sera arrêtée au moins 3 jours ouvrés avant chaque période de souscription.

VI.3 Modalités de règlement/livraison des souscriptions

Le règlement des souscriptions se fera par transmission d'ordres de Livraison Contre Paiement (LCP) par le dépositaire des souscripteurs (CDG Capital) auprès de Maroclear, à la date de jouissance. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement.

CDG Capital informera l'AMMC des résultats de chaque émission dans un délai de 7 jours suivant sa réalisation, conformément à l'article 1.60 de la circulaire de l'AMMC n°03/19.

VI.4 Etablissement domiciliataire, chargé des services financiers des titres

L'établissement domiciliataire chargé du présent programme est CDG Capital.

CDG Capital sera chargé d'exécuter toutes les opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission de certificats de dépôt objet du présent dossier d'information.

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du règlement/livraison.

VII. Facteurs de risque

La souscription aux Certificats de dépôt peut présenter certains risques listés ci-après :

- **Risques de défaut de l'émetteur ;**
- **Risque de non remboursement ;**
- **Risque de liquidité ;**
- **Risque de Taux.**

1. Risques de défaut de l'émetteur

Le souscripteur cours le risque que l'émetteur soit dans l'incapacité totale ou partielle à honorer ses engagements tout au long du processus de souscription, traitement des ordres, règlement/livraison des souscriptions etc.

2. Risques de non remboursement

Le souscripteur peut courir le risque que l'émetteur soit dans l'incapacité totale ou partielle à honorer ses engagements de remboursement des sommes qui lui sont dues, notamment du fait que l'émission ne bénéficie d'aucune garantie particulière.

3. Risques de liquidité

Le souscripteur pourrait rencontrer des difficultés pour liquider ses Certificats de dépôt sur le marché secondaire.

4. Risques de taux

Le souscripteur pourrait faire face à une remontée des taux d'intérêt sur le marché qui provoquerait une baisse du cours du titre.

En cas de vente sur le marché secondaire à un moment où le taux du marché est supérieur au taux nominal du Certificat de dépôt, le souscripteur pourrait réaliser une moins-value.

VIII. Modèle de bulletin de souscription

Bulletin de souscription aux Certificats de Dépôt émis par CDG Capital

AVERTISSEMENT

L'ATTENTION DU SOUSCRIPTEUR EST ATTIRÉE SUR LE FAIT QUE TOUT INVESTISSEMENT EN INSTRUMENTS FINANCIERS COMPORTE DES RISQUES ET QUE LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER À LA HAUSSE COMME À LA BAISSÉ, SOUS L'INFLUENCE DE FACTEURS INTERNES OU EXTERNES À L'ÉMETTEUR.
LE SOUSCRIPTEUR RECONNAÎT AVOIR LU LE DOSSIER D'INFORMATION RELATIF À L'OPÉRATION VALIDE PAR L'AMMC, ET DÉCLARE ADHÉRER À L'ENSEMBLE DES RÈGLES ET CONDITIONS DE L'OFFRE QUI Y SONT PRÉSENTÉES.

DESTINATAIRE : CDG Capital
N° FAX :

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Personnes Physiques :

Prénom : Nom :
Date de naissance : Nationalité :
Numéro et Nature et du document exigé :
Adresse :
Téléphone : Télécopie (Le cas échéant) :
Numéro du compte Titres :
Numéro du compte Espèces :
Nombre de titres demandés et/ou montant demandé :
Nom du teneur de comptes : Mode de paiement :

Personnes Morales :

Dénomination / Raison sociale :
Catégorie :
Siège social : Nationalité :
Adresse :
Téléphone : Télécopie :
Numéro et Nature et du document exigé :
Prénom et Nom du ou des signataire(s) :
Fonction du ou des signataires :
Numéro du compte Titres :
Numéro du compte Espèces :
Nombre de titres demandés et/ou montant demandé :
Nom du teneur de comptes : Mode de paiement :

CARACTÉRISTIQUES DES TITRES ÉMIS

Plafond du programme :	2.500.000.000 DHS
Valeur nominale unitaire :	100.000 DHS
Maturité :	
Jouissance :	
Taux :	
Mode de rémunération :	
Remboursement du principal :	
Commissions et TVA	
Régime fiscal :	Impôt sur les Sociétés ou Impôt sur le Revenu, selon les cas.

Suivant les caractéristiques des titres indiquées ci-dessus, nous nous engageons irrévocablement à souscrire certificats de dépôt émis par CDG Capital, soit un montant global de (en chiffres et en lettres)..... Dirhams.

Par la présente, nous autorisons notre teneur de comptes, ci-dessus désigné, à débiter notre compte de l'équivalent du montant des certificats de dépôt qui nous sera attribué afin de créditer le/....../...², le compte de CDG Capital n°..... ouvert auprès de.....

² La date de règlement correspondra à la date de jouissance